

Séance du vendredi 08 octobre 2021

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 04 octobre 2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le huit octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON</i>
Présents : 14	Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER Représentés: Excusés: Absents: Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU
Pour : 14	
Abstentions : 0	
Contre : 0	
Représentés : 0	
Votants : 14	

Objet: Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (CRTE) - DE_2021_046

Vu le projet de territoire de SAINT-FLOUR Communauté 2021-2026 adopté par délibération n°2021-146 du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 ;

Vu la fiche projet n°63 de maîtrise d'ouvrage communale intitulée « restructuration de l'école maternelle et élémentaire de Talizat » ;

Vu le Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique de Saint-Flour signé avec l'Etat le 17 juillet 2021 et en particulier la fiche action 1.5 « consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire ;

Considérant les critères d'éligibilité énoncés le 20 septembre 2021 par Monsieur le Préfet, en présence des Maires de Saint-Flour Communauté, pour le financement de projets par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE 2021 à savoir que les demandes doivent viser des projets structurants porteurs de transformation durable du territoire par la transition énergétique ;

Considérant que le projet de restructuration de l'école maternelle et élémentaire de la commune de Talizat satisfait aux critères ci-dessus énoncés et qu'en conséquence, le soutien de l'Etat peut être sollicité au titre de la DSIL-CRTE 2021 ;

Vu le programme de travaux architectural et technique élaboré en septembre 2021 par HEMIS-AMO ;

Considérant que l'échéancier de ce programme se déroulerait à partir d'octobre 2020 pour une durée de 34 mois ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter l'opération « restructuration de l'école maternelle et élémentaire de la commune de Talizat » à la programmation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) -CRTE 2021, pour le budget général, dans le cadre de l'appel à candidatures à déposer avant le 10 octobre 2021, en lien avec les services de Saint-Flour Communauté ;

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, présente l'estimatif et le plan de financement prévisionnels suivants :

RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2021 015-211502315-20211008-DE_2021_046-DE

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 000 000,00 €	État DSIL 2021 CRTE (30%)	352 494,00 €
Programme - AMO	15 980,00 €		
Maitrise d'œuvre	120 000,00 €	État DETR 2022 (30%)	352 494,00 €
Mission complémentaire (DIAG, SSI, OPC)	15 000,00 €		
Bureau de contrôle	8 000,00 €		
Mission SPS	4000,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes (20%)	234 996,00 €
Etude de sol	3 000,000 €	Autofinancement (20%)	234 996,00 €
Foncier, géomètre, notaire	9 000,00 €		
Total	1 174 980,00 €	Total	1 174 980,00 €

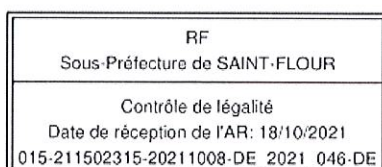
Le Conseil municipal, le Maire, après en avoir délibéré :

- Arrête le projet tel que proposé dans le programme ;
- Adopte le plan de financement ci-dessus précisé ;
- Décide de solliciter la subvention au titre de la DSIL CRTE 2021 et de la DETR 2022 auprès de l'Etat ;
- Décide de solliciter le soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Charles FAYON



Séance du vendredi 08 octobre 2021

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 04 octobre 2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit octobre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 14
Pour : 14
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0
Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse
MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Enrochement Ecole -
DE_2021_047

Monsieur le Maire expose, qu'après consultation pour les travaux d'enrochement de l'école, l'Entreprise Marquet est la moins disante pour un montant de 98 550.25 € HT soit 118 260.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Mr le Maire à signer le devis
- Autorise Mr le Maire à régler la facture correspondante.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2021 015-211502315-20211008-DE_2021_047-DE

Séance du vendredi 08 octobre 2021

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 04 octobre 2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit octobre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 14

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEIROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse
MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Réfection de voirie communale VC 28 entre Frugères et Vernières -
DE_2021_048

Monsieur le Maire expose, qu'après consultation pour les travaux de réfection de voirie communale- VC 28 entre Frugères et Vernières, l'Entreprise Marquet est la moins disante pour un montant de 96 905.00 € HT soit 116 286.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Mr le Maire à signer le devis
- Autorise Mr le Maire à régler la facture correspondante.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/10/2021
015-211502315-20211008-DE_2021_048-DE

Séance du vendredi 08 octobre 2021

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 04 octobre 2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit octobre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 14
Pour : 14
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés: 0
Votants: 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse
MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Réfection de voirie communales VC de Mallet-Orbite -
DE_2021_049**

Monsieur le Maire expose, qu'après consultation pour les travaux de réfection de voirie communale- VC de Mallet-Orbite, l'Entreprise Marquet est la moins disante pour un montant de 53 912.00 € HT soit 64 694.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Mr le Maire à signer le devis
- Autorise Mr le Maire à régler la facture correspondante
- Autoriser Mr le Maire à régler tous travaux supplémentaires se rapportant à cette réfection

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2021 015-211502315-20211008-DE_2021_049-DE

Séance du vendredi 08 octobre 2021

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 04 octobre 2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit octobre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 14
Pour : 14
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0
Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse
MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Maîtrise d'oeuvre pour le projet de restructuration de l'Ecole maternelle et élémentaire -
DE_2021_050**

Monsieur le Maire expose que la Commission d'appel D'offres s'est réuni le 29 septembre 2021, suite à la consultation pour le choix du Maître d'Oeuvre pour la restructuration de l'Ecole maternelle et élémentaire.

Après analyse, la Commission d'appel d'Offres a décidé de retenir le Cabinet Ar-Ter 8 Cours Sablon 63000 CLERMONT FERRAND pour un montant de :

- 95 750 € HT mission de base
- 14 790 € HT missions complémentaires

Soit un total de 110 540 € HT, 132 648 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Charge Monsieur le Maire :

- * à signer l'acte d'engagement.
- * à régler les factures attenantes à la maîtrise d'oeuvre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2021 015-211502315-20211008-DE_2021_050-DE

Séance du vendredi 08 octobre 2021

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 04 octobre 2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit octobre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 14
Pour : 14
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0
Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse
MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Aménagement paysagé du Village d'Auliac Avenant n°1 -
DE_2021_051**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant pour une modification du montant du marché, lié à la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché et à la non réalisation de travaux initialement prévus au marché.

de plus, le marché étant à prix unitaire, certaines quantités réellement fournies sont inférieures ou bien supérieures à celles prévues au marché.

Aussi, le montant du marché (tranches ferme et optionnelle n° 1), modifié par le présent avenant dont le détail estimatif est annexé ci-joint, s'élève maintenant à :

	MONTANT H.T.	T.V.A. 20,00 %	MONTANT T.T.C.
MARCHE INITIAL	399 390,50 €	79 878,10 €	479 268,60 €
AVENANT N° 1	8 607,91 €	1 721,58 €	10 329,49 €
NOUVEAU MONTANT	407 998,41 €	81 599,68 €	489 598,09 €

et représente donc une augmentation de 2,16 % .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et à régler la facture correspondante.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Séance du vendredi 08 octobre 2021

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 04 octobre 2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit octobre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 14

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse
MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Demande de subvention -
DE_2021_052

Monsieur le Maire expose que Mr PIGNOL Paul résidant à Mallet et représentant de l'Association "Les EATPiens du Désert" sollicite le soutien de la Commune pour participer au 4L Trophy en février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 €,
- charge Monsieur le Maire de mandater cette somme à l'Association Les EATPiens du Désert.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Jean-Charles FAYON



RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/10/2021
015-211502315-20211008-DE_2021_052-DE

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 08/10/2021

Date de la convocation: 04/10/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
FAYON Jean-Charles	Maire	
POUDEROUX Loïc	Adjoint Au Maire	
BONNET Anne-Sophie	Adjointe Au Maire	
BRUGOUX Patrick	Adjoint Au Maire	
BOULET Yannick	Adjoint Au Maire	
CHAUME Sonia	Conseillère Municipale	
COUTY Julien	Conseiller Municipal	
CRISPOUL Patrice	Conseiller Municipal	
GUILLOTEAU Florence	Conseillère Municipale	
MEYNIEL Fabien	Conseiller Municipal	
MOITY Nicole	Conseillère Municipale	
MORAND Marie-Thérèse	Conseillère Municipale	 Procuration A.S. Bouvier
PIOCH Jean-Roch	Conseiller Municipal	
SOULIER Chantal	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Florence GUILLOTEAU